

DINAN AGGLOMERATION

Projet de travaux en cours d'eau prévus dans le cadre du contrat territorial eau et milieux aquatiques (CTEMA) 2017-2021 sur le bassin versant de la baie de la Fresnaye

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application d'un arrêté préfectoral du 4 avril 2017 une enquête publique est ouverte au titre du code de l'environnement sur la demande d'autorisation unique IOTA (installations, ouvrages, travaux et activités) présentée par Dinan Agglomération, concernant des travaux en cours d'eau dans le cadre du contrat territorial eau et milieux aquatiques (CTEMA) 2017-2021 sur le bassin versant de la baie de la Fresnaye.

Ces travaux sont prévus sur les communes de FREHEL, HENANBIHEN, HENANSAL, MATIGNON, PLEBOULLE, PLURIEN, QUINTENIC, RUCA et SAINT-DENOUAL.

Ces travaux sont soumis à autorisation en application des articles L. 214-1 à 6 du code de l'environnement sous les rubriques : 3.1.2.0, 3.1.3.0, 3.1.4.0 et 3.1.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

Le dossier comporte notamment un résumé non technique et une étude d'incidence.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de MATIGNON (siège d'enquête) et dans les mairies des huit autres communes précitées, du **mardi 9 mai 2017 au lundi 12 juin 2017** inclus. Les habitants et intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public des mairies susvisées.

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet :

- soit sur les registres déposés à cet effet en mairies de FREHEL, HENANBIHEN, HENANSAL, MATIGNON (siège d'enquête), PLEBOULLE, PLURIEN, QUINTENIC, RUCA et SAINT-DENOUAL (ou sur feuillets mobiles qui leur seront annexés) ;
- soit par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de MATIGNON (siège d'enquête), avant la clôture de l'enquête ;
- soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra en mairies de :

- MATIGNON	le mardi 9 mai 2017 de 9h00 à 12 h00
- HENANBIHEN	le samedi 27 mai 2017 de 9h00 à 12h00
- FREHEL	le lundi 12 juin 2017 de 14h00 à 17h00

Madame Annick GALLARDON (Chef de section principal à la DDE – en retraite) est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera transmise à la préfecture des Côtes-d'Armor (direction départementale des territoires et de la mer - service environnement) qui la transmettra aux mairies de FREHEL, HENANBIHEN, HENANSAL, MATIGNON, PLEBOULLE, PLURIEN, QUINTENIC, RUCA et SAINT-DENOUAL pour être consultée par le public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État des Côtes-d'Armor : www.cotes-darmor.pref.gouv.fr à la rubrique « Publications - Enquêtes publiques », pendant un an.

Ces documents seront consultables sur le site internet de Dinan Agglomération (www.dinan-agglomeration.fr).

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Dinan Agglomération (téléphone : 02.96.87.14.14 - adresse électronique : contact@dinan-agglomeration.fr).